



Belrain
Plan Local d'Urbanisme
Pièces administratives

Arrêt du projet

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire

DEPARTEMENT
Meuse
ARRONDISSEMENT
Commercy



Communauté de Communes ENTRE AIRE ET MEUSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL Des délibérations du Conseil Communautaire Du 19 Décembre 2008

L'an deux mille huit, le 19 décembre, les membres du Conseil Communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis dans la salle de la Mairie de Lavallée, sur convocation en date du 10 décembre 2008, qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

M. Michel WEISSE, Mme Brigitte WEISSE, M. Alain CHAVANNE, M. André LAVIRON, M. Michel LEICK, Melle Emilie HECKEL, Mme Françoise THEVENART, Mme Anne Laure ADAM, M. Charles PURSON, M. Michel PAQUIN, M. Marcel CHAVRELLE, M. Patrice CHARTON, M. Alain BOUKAIBA, Mme Monique RINGENBACH, M. Raymond LECLERC, M. Francis AUBRY, Mme Marie José SCHLEMER, Mme Aline BERTHANIER, M. Guy AUBRY, M. Jean-Luc NICOLAS, M. Jean-Marie JOSSELINE, Mme Dominique SIMONET, M. Daniel CHAUDRON, M. Laurent PALIN, M. Bernard RENAUDIN, M. Yves BACOURT, M. Bernard CREUSAT, M. Joseph KAAG, M. André DUMON, M. Félix WALDBILLIG, M. Philippe BRISSE, Mme Nathalie MEUNIER, M. Michel TANI, Mme Anne-Marie DELBART, Mme Stéphanie THOUVENON, M. Jean-Marc ILIC.

Etaient excusés : Messieurs Didier DA SILVA, Frédéric ERNST, Frédéric PAUL, Michel MOREAU.

Etaient absents : Mme Marie-Catherine PERSEGOL et Messieurs Patrick GONDOUIN, Hervé BUCHWELLER, Alain SIMON, Thierry VERDUN, Francis WITZ, Jean-Marie THIRION, Jean Marie HURAUT, Christophe LEFEVRE

Mme Nathalie MEUNIER s'est présentée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle est désignée à l'unanimité par le conseil communautaire.

OBJET : ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- sollicite la mise à disposition gratuite des services de la DDE pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme,
- souhaite engager l'élaboration de cartes communales pour les communes de Courcelles en Barrois et de Ville-Devant-Belrain ; souhaite engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Belrain.
- demande le porter à connaissance du préfet,
- autorise le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Général et à signer tout document relatif à cette affaire.

44 Membres
35 Présents
33 Votants
Affiché le 22/12/2008
Transmis le 22/12/2008

Pour copie conforme,

Le Président



DEPARTEMENT
Meuse
ARRONDISSEMENT
Commercy



Communauté de Communes ENTRE AIRE ET MEUSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Communautaire
Du 26 juin 2009

L'an deux mille neuf et le 26 juin, les membres du Conseil Communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis dans la salle de la Mairie de Levoncourt, sur convocation en date du 18 juin 2009 (modifiée en date du 19 juin 2009) qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

<i>M. Patrick GONDOUIN</i>	<i>M. Jean-Marie THIRION</i>	<i>M. Philippe BRISSE</i>
<i>M. André LAVIRON</i>	<i>M. Thierry VERDUN</i>	<i>Mme Nathalie MEUNIER</i>
<i>M. Michel LEICK</i>	<i>M. Guy AUBRY</i>	<i>Mme Anne-Marie DELBART</i>
<i>Mme Françoise THEVENART</i>	<i>M. Jean-Marie JOSSELINE</i>	<i>Mme Stéphanie THOUVENOT</i>
<i>M. Charles PURSON</i>	<i>M. Daniel CHAUDRON</i>	
<i>M. Marcel CHAVRELLE</i>	<i>M. Laurent PALIN</i>	
<i>M. Patrice CHARTON</i>	<i>M. Bernard RENAUDIN</i>	
<i>M. Alain BOUKAIBA</i>	<i>M. Yves BACOURT</i>	
<i>Mme Monique RINGENBACH</i>	<i>M. Bernard CREUSAT</i>	
<i>M. Jean Pierre GOUJON</i>	<i>M. Joseph KAAG</i>	
<i>M. Francis AUBRY</i>	<i>M. André DUMONT</i>	
<i>M. Yvon PAQUIN</i>	<i>M. Félix WALDBILLIG</i>	

Etaient excusés : *M. Michel WEISSE* donne pouvoir à *M. Jean Marie THIRION* ; *Mme Brigitte WEISSE* donne pouvoir à *M. Marcel CHAVRELLE* ; *M. Didier DA SILVA*, *Mme Emilie HECKEL* ; *Mme Anne-Laure ADAM* donne pouvoir à *Mme Nathalie MEUNIER* ; *M. Michel PAQUIN* ; *M. Alain SIMON* donne pouvoir à *M. Jean Pierre GOUJON* ; *M. Raymond LECLERC* ; *M. Michel MOREAU* représenté par *M. Francis AUBRY* ; *Mme Marie-José SCHLEMER* représentée par *M. Yvon PAQUIN* ; *M. Frédéric ERNST* donne pouvoir à *M. Guy AUBRY* ; *Mme Dominique SIMONET* ; *M. Michel TANI*.

Etaient absents : *M. Francis WITZ* ; *Mme Marie-Catherine PERSEGOL* ; *M. Hervé BUCHWEILLER* ; *M. Jean-Luc NICOLAS* ; *M. Jean Marie HURAUT*, *M. Christophe LEPEVRE*.

Mme Nathalie MEUNIER s'est présentée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle est désignée à l'unanimité par le conseil communautaire.

N°2009-026

OBJET : Prescription du PLU de la Commune de BELRAIN

Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse en vigueur,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2008,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

1) prescrire l'établissement d'un P.L.U. sur le territoire communal de Belrain conformément aux dispositions des articles L 123-6 à L 123-12 du Code de l'Urbanisme ;

2) demander, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme que les services de la Direction Départementale de l'Équipement soient mis gratuitement à la disposition de la Communauté de Communes pour l'assister dans l'élaboration du P.L.U. ;

3) charger un bureau d'études pour réaliser l'élaboration du P.L.U. ;

4) donner autorisation au Président de la Communauté de Communes pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du P.L.U. ;

5) solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes Entre Aire et Meuse pour couvrir les frais matériels (et études) nécessaires à l'élaboration du P.L.U. ;

6) que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du P.L.U. seront inscrits au budget (chapitre 20, article 202) ;

7) que la concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

a) M. Patrick GONDOUIN et son adjoint pourront renseigner toute personne sur le projet d'élaboration du P.L.U. ;

b) Le porter à connaissance du Préfet sera mis à disposition du public en mairie ;

c) Un registre sera tenu en mairie pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Toute personne pourra venir y consigner ses remarques aux heures habituelles d'ouverture de la mairie ;

d) Il sera également possible de formuler ses observations par courrier (envoyé en mairie) ;

e) Deux réunions publiques seront organisées avant l'arrêt du projet.

8) que la concertation durera jusqu'à l'arrêt du projet.

9) que la délibération arrêtant le projet dressera le bilan de la concertation.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet ;

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;

- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

44 membres
28 Présents
33 Votants
Affiché le 02/07/2009
Transmis le

Pour copie conforme,

Le Président



COMPTE RENDU

Conseil Communautaire en date du 5 avril 2012

L'an deux mille douze et le cinq avril, les membres du Conseil Communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis dans la salle communale de Pierrefitte Sur Aire, sur convocation en date du 26 mars 2012 qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

M. Michel WEISSE	M. Michel MOREAU	M. André DUMONT
M. Patrick GONDOUIN	Mme Marie José SCHLEMER	M. Philippe LEFEVRE
M. Pascal TOUPET	Mr Jean Marie THIRION	M. Félix WALDBILLIG
M. André LAVIRON	M. Thierry VERDUN	M. Michel TANI
Mme Anne Laure ADAM	M. Guy AUBRY	
M. Maurice BOUR	M. Jean Marie JOSSELIN	
M. Michel PAQUIN	Mme Dominique SIMONET (arrivée 20h30)	
M. Marcelle CHAVRELLE	M. Daniel CHAUDRON	
M. Patrice CHARTON	M. Laurent PALIN	
M. Alain BOUKAIBA	M. Bernard RENAUDIN	
Mme Monique RIGENBACH	M. Yves BACOURT	
M. Raymond LECLERC (a quitté la séance à 21h30)	Mr Bernard CREUSAT	

Etaient excusés : Mme Brigitte WEISSE ; M. Charles PURSON ; Mme Nathalie MEUNIER ; Mme Anne Marie DELBART ; Mme Stéphanie THOUVENOT.

Etaient absents : M. Didier DA SILVA ; M. Michel LEICK ; Mme Emilie HECKEL ; Mme Françoise THEVENART ; M. Francis WITZ ; M. Alain SIMON ; Mme Catherine PERSEGOL ; M. Hervé BUCHWEILLER ; M. Frédéric ERNST ; M. Jean Luc NICOLAS ; M. Joseph KAAG ; M. Jean Marie HURAUT ; M. Frédéric PAUL.

Mme Brigitte WEISSE donne pouvoir à Mr Michel WEISSE

Mme Chantal LEROY donne pouvoir à Mr André LAVIRON

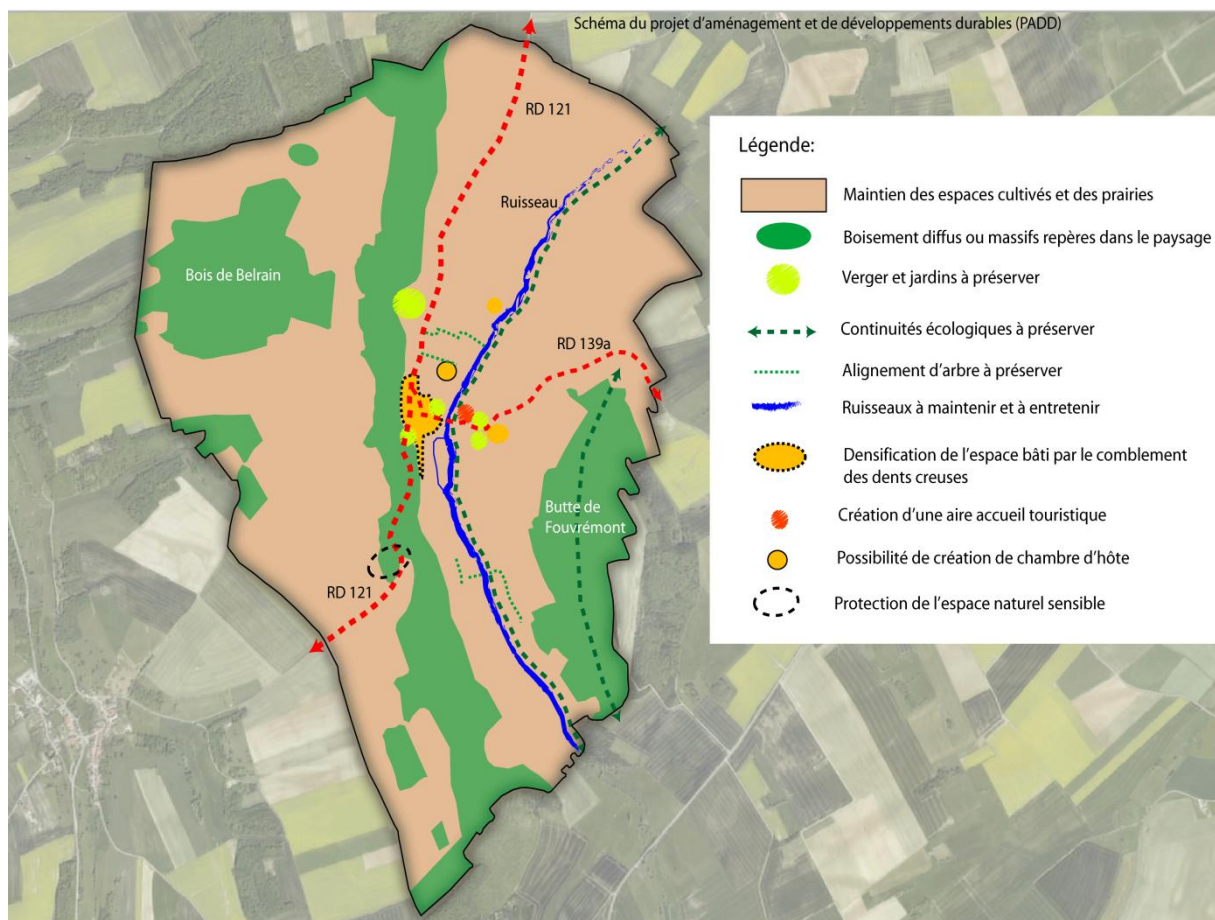
Mme Nathalie MEUNIER donne pouvoir à Mr Laurent PALIN

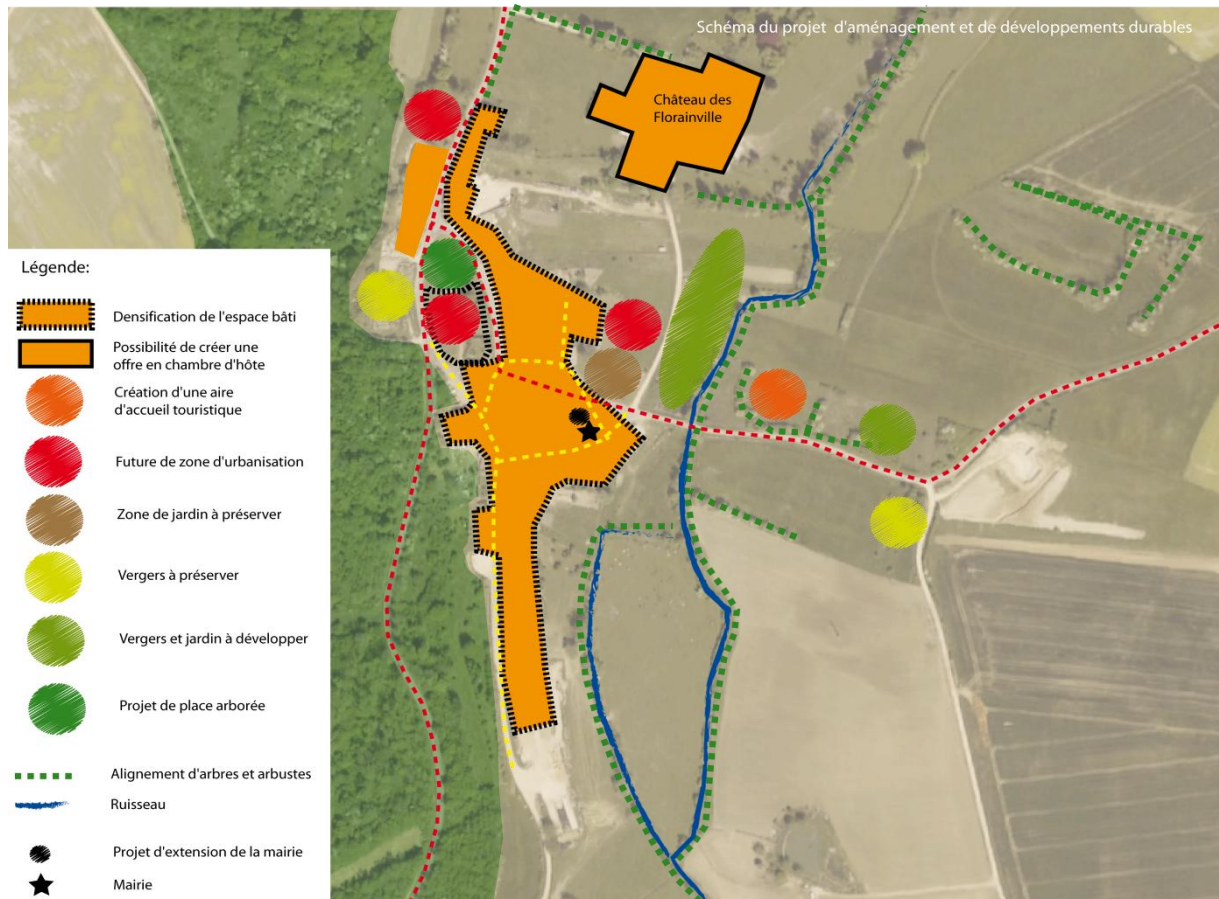
➤ **PLU Belrain : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le PLU de Belrain est actuellement en cours d'élaboration.

Après l'établissement d'un diagnostic territorial comportant une analyse de la situation actuelle de la commune au regard des prévisions socio-économiques et présentant l'état initial de l'environnement, le Conseil Communautaire est appelé à débattre des orientations générales concernant le projet d'aménagement et de développement durable étant précisé que le débat n'est pas soumis à un vote.

Présentation schématique du PADD





Le schéma de projet se détaille en orientations communales :

❖ Développement territorial maîtrisé

- *Développement démographique modéré*

Les prévisions démographiques de la commune sont orientées vers une augmentation sensible du nombre d'habitants. Ainsi, la commune pourrait croître d'environ 15 habitants à horizon 15 ans. Cette prévision s'appuie sur un rythme de croissance annuelle moyen proche de celui observé entre 1999 et 2008.

- *Urbanisation contenue*

La commune possède des espaces urbains non urbanisés. Ceux-ci seront le cœur du développement permettant ainsi une très forte maîtrise de la consommation foncière. La majorité des terrains seront donc situés dans l'espace actuellement urbanisé de la commune.

- *Densification de la zone urbaine existante*

Bien que l'attractivité principale de Belrain réside dans le sentiment d'espace, notamment au travers de vastes terrains, la commune souhaite développer des parcelles de taille modeste afin de

diversifier l'offre et d'attirer une population plus jeune. L'action sur le logement confère ainsi un développement démographique diversifié et mixte.

- *Développement d'équipements*

Belrain a besoin de se doter d'un nouvel équipement pour répondre aux besoins des personnes. Est concerné, la réalisation d'une extension de la mairie afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

- *Possibilité d'installation d'artisans*

L'économie de Belrain repose essentiellement sur l'activité agricole. La volonté communale est de laisser la possibilité à des artisans de s'installer sur leur parcelle. Cette possibilité sera encadrée par le règlement. La diversité de l'économie locale permet aussi une diversification fonctionnelle des espaces bâtis.

❖ **Un développement communal durable**

La mise en valeur de l'existant et le respect du terroir sont des aspects fondamentaux du projet communal de Belrain.

- *Respect de l'activité agricole*

Les projets de Belrain n'impactent pas l'espace agricole. Par ailleurs, le respect des rayons de réciprocité autour des bâtiments agricoles a été prégnant dans le choix des secteurs de développement.

- *Réseau viaire non impacté*

Les projets de la commune de Belrain étant situés dans les parties actuellement urbanisées, aucune création de voirie ne semble nécessaire. Ainsi, le développement de la commune n'impliquerait a priori pas de travaux et de dépenses excessives.

- *Rendre l'espace public attractif*

L'espace public renvoie une image positive ou négative d'une commune. Belrain se dote d'une place arborée en centre de village. Cet espace est conçu comme un lieu de rencontre, de socialisation.

- *Développer des sentiers pédestres*

Les sentiers piétons sont des lieux de découverte du territoire communal par les habitants et les personnes extérieures de la commune. Ces sentiers ont également une dimension sociale puisque ce sont des lieux de rencontres, d'échanges.

Ils ne feront pas l'objet d'une artificialisation du sol.

- *Créer une offre touristique*

La commune de Belrain a pour ambition de créer une offre touristique. Celle-ci pourra se décliner en deux formes. Une première prendra la forme d'un accueil touristique sous forme de structure légère (camping, accueil de camping-car, etc.)

La seconde sera d'initiative privée puisqu'il s'agira de chambre d'hôtes au Château des Florainville, demeure de charme. La commune veut laisser la possibilité au propriétaire de développer cette offre.